

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle associative de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle SURAUD GIRAUD, Maire, d'après convocation du 2 décembre 2024

Présents : Mme SURAUD GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. Jean-Claude ALLEIN et Michel Jean RIGUET, Adjoint, MM. BELOT Thierry, BILLARD Eric et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Mme FRASER (Pouvoir à Mme SURAUD GIRAUD)

Absente : Mme FOUCHER

Secrétaire de séance : Mr RIGUET Michel Jean

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal de la réunion du 30.10.2024.

Mr EMARD, Président du Symbo, fait une présentation des travaux qu'ils vont réaliser sur le canal du Ris – La Grande Planche courant 2025.

**1°) CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :
DELIBERATION CONTRAT PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE**

Mme le Maire indique que suite au passage du dossier au Comité Social Territorial du CDG 17, ce dernier a donné un avis favorable à la participation employeur sur ce contrat.

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du CST sur ce dossier et adhère à la convention du CDG 17 au 1.1.2025.

**2°) DEFENSE INCENDIE : DEVIS, CONVENTION, DEMANDES DE
SUBVENTIONS, ETC.**

Mme le Maire fait part des échanges qu'elle a eus avec Mme Barbier, Directrice de la RESE pour les citernes souples à implanter notamment celle pour desservir le lieu-dit de Salboeuf.

Mme le Maire indique que le déplacement de celle existante de la Ville d'AI serait possible mais avec un coût quasi identique à la mise en place d'une neuve, sans certitude de subventions et avec aucune garantie dans le cadre d'un déplacement, sachant que ce déplacement représenterait une verue dans un champ cultivé.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décide de ne pas déplacer celle de la Ville d'AI et d'en prévoir une nouvelle dans la parcelle ZE 15 afin de desservir le lieu-dit Salboeuf.

Mme le Maire étant sortie, les élus décident de faire une convention avec cette dernière pour le positionnement de ladite citerne sur une parcelle lui appartenant. Un Adjoint est autorisé à signer la convention avec elle.

Mme le Maire fait part des devis reçus de la RESE représentant un global pour trois citernes (Les Groies, Salboeuf et Maillé) de 37 424,22 € HT.
Le Conseil Municipal valide ces trois devis de la RESE et sollicite des subventions au titre de la DETR et auprès du Département.

3°) LOGEMENT COMMUNAL 2 CHEMIN DE VILLENouvelle – TRAVAUX ISOLATION EXTERIEURE – DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que le Département ayant revu ses taux de subventions suivant différents critères pour les communes, il serait bon de déposer un dossier de subvention suivant les nouveaux taux, à savoir 35 % du HT au lieu de 30 % du TTC auparavant.
Le Conseil Municipal prend une nouvelle délibération en ce sens.

4°) INFOS SUITE EFFRACTION ATELIER COMMUNAL

Mme le Maire fait part de l'entrevue avec l'expert et le remboursement prévu par Groupama comprenant de la vétusté sur le matériel.

Mme le Maire indique qu'il serait bien de prévoir un furet pour le nettoyeur haute pression et fait part des devis reçus. Le Conseil Municipal retient la proposition de Fluiconnecto avec une poignée en plus.

5°) COMPTES-RENDUS DES REUNIONS SYMBO, CYCLAD, ETC.

Pour le Symbo, la présentation a été faite en début de réunion par Mr EMARD.

Pour le Cyclad, une augmentation de 30 % est prévue en 2025. Ce dernier n'ayant pas augmenté pendant plusieurs années, est amené à le faire en 2025 alors qu'une augmentation moindre sur les années antérieures, auraient été préférable.

6°) FLEURISSEMENT MONUMENT AUX MORTS

Mme le Maire fait part de la proposition de Mme Miroir pour faire des plantations au monument aux morts.
Le Conseil Municipal est favorable mais pas d'arbustes et uniquement des plantations dans des bacs.

7°) QUESTIONS DIVERSES

Voirie communale

Mr Belot a demandé à avoir des renseignements concernant le non-respect de chemins ruraux par des riverains.

La séance est levée à 22h25.